→ DOSSIER DE SOUSCRIPTION

Le présent dossier de souscription est composé d'un bulletin de souscription, d'un questionnaire de connaissance client et du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI). Vous devez prendre connaissance de ce document et compléter le bulletin de souscription selon le mode d'emploi ci-dessous.

MODE D'EMPLOI

Partie 1. Identification du Souscripteur

→ Vous devez renseigner vos coordonnées complètes et joindre, pour chaque souscripteur, les pièces justificatives précisées au bas du présent mode d'emploi.

Partie 3. Souscription et livraison des parts

→ Complétez le tableau en indiquant :

- **le nombre de parts A (NP) que vous souhaitez souscrire** (le client doit souscrire un nombre entier de parts A et au minimum 5 000 parts) ;
- **le montant de votre souscription (MS)** en multipliant le nombre de parts A par 1,00 € ;
- **le montant des droits d'entrée (MDE)** en euros (en multipliant le montant de votre souscription par le taux de droits d'entrée appliqué) ;
- **le montant total de votre souscription (MT)** en additionnant les droits d'entrée au montant de votre souscription.

→ Ecrivez en toutes lettres le montant total de la souscription (ne pas arrondir).

→ Cochez l'une des deux options concernant la livraison de vos parts : soit en nominatif pur chez notre dépositaire (sans frais ni droits de garde), soit sur le compte de titres de votre choix en joignant un RIT (Relevé d'Identité Titres).

Partie 4. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

→ Recopiez à l'endroit indiqué le montant total (MT) de votre souscription ainsi que le montant des droits d'entrée (MDE) que vous avez calculé dans le tableau de la partie 3 « Souscription et livraison des parts ».

Partie 6. Signature

→ Le bulletin de souscription doit être daté et signé ;

→ La date du chèque doit être la même que celle portée sur la partie 6 ;

→ Le chèque doit être **libéllé à l'ordre du FCPR Multi-Corporate 2014.**

POUR NE RIEN OUBLIER ...

Vérifiez que vous avez complété toute la liste ci-contre avant de renvoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci pourra être refusé.

- ☐ Un exemplaire du dossier de souscription dûment complété
- ☐ Le questionnaire de connaissance client dûment complété
- ☐ Un chèque à l'ordre du FCPR Multi-Corporate 2014
- ☐ Un Relevé de Compte Titres (RIT) si nécessaire
- ☐ Les pièces justificatives ci-dessous

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

PERSONNES PHYSIQUES	PERSONNES MORALES
☐ La copie recto/verso de la CNI ou du Passeport, en cours de validité.	☐ L'extrait K-BIS du souscripteur de moins de 3 mois. *Si le souscripteur a pour représentant légal une personne morale, je joins l'extrait K-BIS du représentant légal.* ☐ La copie recto/verso de la CNI ou du Passeport, en cours de validité, du signataire du bulletin. *Si le signataire n'est pas le représentant légal du souscripteur (ou de la personne morale agissant en qualité de représentant légal du souscripteur), mais agit en vertu d'un pouvoir, **je joins ce pouvoir**.*

✉ Envoyez nous votre dossier de souscription complet à l'adresse suivante :

123Venture, Service Souscriptions,
94 rue de la Victoire, 75009 Paris

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 49 26 98 00, ou par e-mail à l'adresse info@123venture.com

123VENTURE
Créateurs de **Valeurs**

FCPR Multi-Corporate 2014

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Multi-Corporate 2014
Fonds Commun de Placement à Risques soumis au droit français (ci-après le « Fonds ») Code ISIN : Part A FR0012101947
Société de gestion : 123Venture (ci-après la « Société de Gestion »)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

1. Description des Objectifs et de la Politique d'Investissement

Le Fonds a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations composé principalement d'Obligations (obligations convertibles notamment) émis par des entreprises cotées et non cotées, mais majoritairement non cotées, françaises voire européennes, dont la Société de gestion estimera qu'elles offrent des perspectives de croissance et de rendement. Le Fonds a pour objectif de réaliser un TRI brut de 8% (sous réserve de l'absence de cas de défaillance de l'un des émetteurs) correspondant à un TRI net supérieur à 6%[1]. Il ne s'agit que d'un objectif et d'un retour d'investissement envisagé et aucunement d'une garantie.

50% au moins de l'actif du Fonds (la « **Poche Mezzanine** ») sera investi essentiellement en titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou remboursables en actions, Océanes[2], ainsi que tout autre type de valeurs mobilières donnant accès au capital) de sociétés françaises ou européennes non cotées sur un marché réglementé ou organisé français ou étranger (un « **Marché** ») et dont la valeur d'entreprise sera généralement comprise entre 5 et 50 millions d'euros (une « **Entreprise Cible** »). Le Fonds a pour objectif de réaliser sur cette poche un TRI brut compris entre 10 et 15% (sous réserve de l'absence de cas de défaillance de l'un des émetteurs) soit un TRI net moyen de 9,5%[1].

La Société de gestion a décidé de déléguer la gestion du solde de l'actif du Fonds (la « **Poche Déléguée** ») à la société de gestion Keren Finance qui a pour objectif d'investir cette Poche Déléguée principalement en obligations de sociétés européennes cotées, notamment des titres spéculatifs «High Yield» (correspondant aux notes BB+ et inférieures), «Investment Grade» (correspondant au minimum à la note BBB-) ou jugé équivalent suivant l'analyse réalisée par Keren Finance, voire non notés. Néanmoins, le Fonds privilégiera dans un premier temps les titres spéculatifs à haut rendement («High Yield»). Il est précisé que Keren Finance effectuera sa propre analyse de ces titres qui ne dépendra pas exclusivement et mécaniquement des notations publiées par les agences de notation. Keren Finance optera pour une stratégie d'acquisition et de conservation des titres ayant pour objectif d'atteindre un TRI brut de 5,5% (sous réserve de l'absence de cas de défaillance de l'un des émetteurs) soit un TRI net de 3%[1].
Les objectifs de rendement (qui ne constituent pas des engagements) mentionnés ci-dessus pourraient entraîner une prise de risque importante.

A titre complémentaire le Fonds peut être exposé au titre de la Poche Déléguée également aux obligations convertibles et aux actions issues d'une conversion de ces obligations convertibles. Le Fonds peut également intervenir sur les contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, ou de couverture du risque de change (uniquement dans le cadre de la Poche Déléguée).

Pendant la période de souscription du Fonds ainsi que pendant la période de désinvestissement, la Poche Déléguée sera, en principe, temporairement investi par le Délégataire Financier en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA obligataires gérés ou conseillés par Keren Finance.

Les sommes en attente d'investissement et/ ou de distribution ainsi que la trésorerie du Fonds pourront également être investies dans des instruments monétaires (OPCVM/FIA monétaires, titres de créances, comptes à termes, billets à ordres, bons de trésorerie, bons à termes négociables, certificats de dépôt, etc.) émis par des émetteurs publics (Etat, collectivités) ou privés, dont la notation minimale sera BBB- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou jugé équivalent suivant l'analyse réalisée par Keren Finance et dont la sensibilité sera en principe comprise entre 0 et 6. Keren Finance effectuera sa propre analyse des obligations dans lesquelles il envisage d'investir la Poche Déléguée qui ne dépendra pas exclusivement et mécaniquement des notations publiées par les agences de notation.

Le Fonds a une durée de vie de 5 ans et demi, prenant fin au plus tard le 30 juin 2020, prorogeable, sur décision de la Société de Gestion, jusqu'au 30 juin 2022. Les investisseurs ont été informés qu'ils ne pourront pas demander le rachat de leurs parts jusqu'au 30 juin 2020, voire jusqu'au 30 juin 2022 en cas de prorogation sur décision de la Société de Gestion. La phase d'investissement durera en principe pendant les 5 premiers exercices du Fonds. L'ouverture éventuelle d'une phase de préliquidation pourra avoir lieu à compter de l'ouverture du 6e exercice, soit le 1er janvier 2020. En tout état de cause, le processus de liquidation du portefeuille s'achèvera au plus tard le 30 juin 2022.
La Société de Gestion ne procédera à aucune distribution de revenus distribuables ou d'actifs avant le 30 juin 2020.

Recommandation : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 30 juin 2022.

2. Profil de risque et de rendement / Indicateur de risque du Fonds :

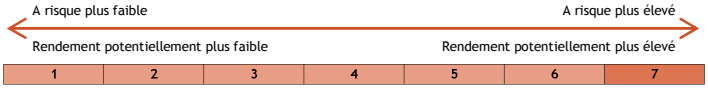

Le Fonds présentant un risque très élevé de perte en capital, la case 7 apparaît comme la plus pertinente pour matérialiser le degré de ce risque (notamment lié aux investissements non cotés et aux objectifs de rendement de chacune des Poches de l'actif du Fonds).

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

- Risques d'illiquidité des actifs du Fonds

Le Fonds pourra être investi dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Par suite, il ne peut être exclu que le Fonds éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité afin de respecter les délais de liquidation du portefeuille.

3. Frais relatifs aux Parts A

Répartition des taux de frais annuels moyens (« TFAM ») maximaux gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Le TFAM gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio calculé en moyenne annuelle, entre :
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds (éventuellement prorogée) telle qu'elle est prévue dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales des Parts A.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM relatif aux Parts A.
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM maximum) des parts A[(1)]	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie [(2)]	0,399%	0,399%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement [(3)]	2,063%	0,800%
Frais de constitution [(4)]	0,134%	0,000%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations [(5)]	0,000%	0,000%
Frais de gestion indirects [(6)]	0,200%	0,000%
TOTAL	**2,796%** = valeur du TFAM-GD Maximal des Parts A	**1,199%** = valeur du TFAM-D Maximal des Parts A

[(1)] La politique de gestion des frais n'a pas vocation à évoluer en fin de vie du Fonds. Pour plus de précisions sur ces hypothèses, veuillez-vous référer au Règlement du Fonds.
[(2)] Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur. Il n'y a pas de droits de sortie.
[(3)] Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du Dépositaire, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des Commissaires aux Comptes, etc.
[(4)] Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés par la Société de Gestion pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc.).
[(5)] Les frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'études et de conseils relatifs à l'acquisition, la cession de titres et au suivi des participations, etc. Le Fonds ne supportera pas de tels frais.
[(6)] les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés aux investissements dans d'autres OPCVM ou FIA (notamment ceux gérés par Keren Finance dans lesquels le fonds sera investi pendant la période de souscription).

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 26 à 30 du Règlement du Fonds, disponible sur le site Internet : www.123venture.com

[1] Net des frais supportés par le Fonds. Toutefois ce TRI net ne tient pas compte de la survenance de potentiels cas de défaut d'un investisseur.
[2] Obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value ("carried interest")

Le Fonds compte deux catégories de parts :
les parts A qui peuvent être souscrites par toutes personnes et dont le montant minimum de souscription est de 5.000 € (hors droits d'entrée)
les Parts B dont la souscription est réservée aux investisseurs institutionnels et dont le montant minimum de souscription est de 500.000 €.

Ce Fonds ne comporte pas de parts de carried interest.

Commission normalisée, selon trois scénarios de performance, entre le montant des parts A souscrites par le souscripteur, les frais de gestion et de distribution (rappel : il n'y a pas de carried interest)

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : 7,5 ans

Scénarios de performance (évolution de l'actif net du Fonds depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	Montants totaux, sur toute la durée de vie du Fonds (y compris prorogations), pour une souscription initiale (droits d'entrée inclus) de 1 000 € de Parts A dans le Fonds			
	Souscription initiale totale	Frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)	Impact du « carried interest »	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts (nettes de frais)
Scénario pessimiste : 50 %	1 000	171	NA	329
Scénario moyen : 150 %	1 000	180	NA	1 320
Scénario optimiste : 250 %	1 000	180	NA	2 320

Attention, les scénarios ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur présentation ne constitue en aucun cas une garantie sur leur réalisation effective.

4. Informations Pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur le Fonds : le Règlement, le dernier rapport annuel, la dernière composition de l'actif sont ou seront disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de Gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande. Sur option, ces documents pourront lui être adressés sous format électronique.

Le Règlement du Fonds et le DICI sont téléchargeables sur le site
www.123venture.com

Pour toute question, s'adresser à :
123Venture / Tél. : 01 49 26 98 00 / e-mail : info@123venture.com

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : tous les semestres, la Société de Gestion procède à l'évaluation de l'Actif Net du Fonds. La valeur liquidative des parts la plus récente est communiquée à tous les porteurs de parts qui en font la demande, dans les 8 jours de leur demande.

Fiscalité : Le Fonds a vocation à permettre aux porteurs de Parts A de bénéficier sous certaines conditions d'une exonération d'IR sur les produits et plus-values que le Fonds pourrait distribuer aux porteurs de Parts A (et de l'éventuelle plus-value qu'ils pourraient réaliser sur la cession des parts du Fonds) sous réserve du respect par l'investisseur de certaines conditions (et notamment de la conservation des parts A pendant 5 ans à compter de leur souscription).

Informations contenues dans le DICI : les investisseurs ont été informés qu'ils ne pourront pas demander le rachat de leurs parts jusqu'au 30 juin 2020, voire jusqu'au 30 juin 2022 en cas de prorogation sur décision de la Société de Gestion.
La responsabilité de la Société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Règlement du Fonds. Le Fonds est agréé par l'AMF et réglementé par l'AMF. La Société de Gestion est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au : 01/07/2015.

QUESTIONNAIRE RELATIF A LA CONNAISSANCE DU CLIENT

Ce questionnaire a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les parts de FCPR avec votre connaissance et votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information d'123Venture, des sociétés de gestion ou prestataires de services d'investissement, resteront confidentielles.

❑ **Monsieur** ❑ **Madame** ❑ **Mademoiselle** **NOM :** _____

→ SITUATION FAMILIALE ET PROFESSIONNELLE

Profession	☐ Salarié	☐ Dirigeant d'entreprise	☐ Profession libérale ☐ Artisan	☐ Retraité	☐ Autre : _____
Situation Familiale	Marié(e) sous	☐ Communauté universelle	☐ Communauté réduite aux acquêts	☐ Séparation	☐ Autre : _____
		☐ Célibataire	☐ Divorcé(e)	☐ Union libre PACS	

→ MODALITES DE LA RELATION AVEC LE CLIENT

Origine de la relation	☐ Démarche spontanée du client	☐ Recommandation d'un client	☐ Apporteur d'affaires
	☐ Presse / Publicité	☐ Autre : _____	
Montant des capitaux confiés	La somme représente :		
	☐ Une faible part ☐ Une part moyenne	☐ Une forte part de la valeur estimée du patrimoine du client	
Origine des capitaux confiés	☐ Epargne déjà constituée	☐ Succession / Donation	☐ Vente de bien(s) immobilier(s)
	☐ Cession d'entreprise ou de participations	☐ Stock Options	☐ Autre : _____

→ SITUATION PATRIMONIALE

Situation fiscale

Revenu annuel imposable	_____ euros	(dont _____ euros de revenus fonciers)		
Estimation de l'impôt sur le revenu	_____ euros	**Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Si oui, précisez le montant annuel approximatif.**	☐ Oui	☐ Non
Redevable de l'ISF	☐ Oui ☐ Non		Montant annuel :	_____€
Estimation de l'ISF	_____ euros			

Situation par rapport au non coté

Situation patrimoniale par rapport au non coté	Le client est actuellement investi dans :			
	☐ des sociétés non cotées en direct	☐ des fonds de capital investissement réservés à des institutionnels (FCPR, LLC)		
	☐ des SCR ☐ des fonds de capital-investissement		☐ des FCPI / FIP	☐ Autre : _____
Cette somme représente	☐ Une faible part ☐ Une part moyenne	☐ Une forte part de la valeur estimée du patrimoine du client		

→ APPRECIATION DE LA COMPETENCE DU CLIENT

Niveau de connaissance ou d'intervention dans le domaine de l'investissement et des instruments financiers (hors capital-investissement)

Actions	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
Produits Monétaires et Obligataires	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
Marchés à Terme et Dérivés	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
Produits Structurés, Produits de Gestion Alternative	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
Divers (OPCVM ARIA, OPCVM Contractuels, FCC, FCIMT, etc.)	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
Immobilier	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible

Niveau de connaissance ou d'intervention dans le domaine du capital-investissement

Investissements directs dans des sociétés non cotées	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
FCPR	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
FCPI, FIP	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible
Divers (fonds de fonds, fonds étrangers, etc.)	☐ Fort	☐ Moyen	☐ Faible

→ EXPERIENCE DU CLIENT EN MATIERE D'INVESTISSEMENT

Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier avec un conseiller financier ?	☐ Oui	☐ Non
Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier sans conseiller financier ?	☐ Oui	☐ Non
Déléguez-vous la gestion de tout ou partie de votre portefeuille de valeurs mobilières ?	☐ Oui	☐ Non

→ MESURE DE L'AVERSION AU RISQUE

Le client :	☐ Ne veut pas de risque de perte en capital **(non éligible aux FCPR)**	☐ Accepte un risque de perte en capital

→ OBJECTIF D'INVESTISSEMENT

Priorités du client	☐ Préservation du capital	☐ Valorisation du patrimoine	☐ Constitution d'un patrimoine
	☐ Transmission d'un patrimoine	☐ Revenus	☐ Plus-value
	☐ Défiscalisation **(ne peut être l'unique choix)**	☐ Autre : _____	
Horizon d'investissement	☐ 1 à 3 ans **(non éligible aux FCPR)**	☐ 5 à 7 ans	☐ + 10 ans

→ QUESTIONNAIRE FATCA

Du fait des règles édictées par le gouvernement américain en matière de lutte contre l'évasion fiscale (loi FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act – loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger) et de l'accord subséquent conclu le 14 novembre 2013 entre les gouvernements français et américains, 123Venture est dans l'obligation de collecter certaines informations afin de déterminer si vous êtes contribuable(s) des États-Unis d'Amérique. Pour cette raison, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes :

Souscripteur

1. Je suis citoyen des États-Unis d'Amérique ☐ Oui ☐ Non
2. Je suis résident fiscal des États-Unis d'Amérique ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez coché « Oui » à l'une des questions ci-dessus, vous ne pouvez pas signer le bulletin de souscription. Nous vous invitons dans ce cas à vous rapprocher de votre Conseiller ou d'123Venture.

Si vous avez coché « Non » aux deux questions ci-dessus, nous vous invitons à répondre à la question suivante :

3. Je possède un numéro d'immatriculation fiscale des États-Unis d'Amérique (TIN) mais je ne suis plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique.
☐ Oui TIN n°_____ ☐ Non

En signant le présent document, je certifie que je ne suis pas citoyen des États-Unis d'Amérique, ni résident fiscal des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à fournir à 123Venture le certificat **W-8BEN** si je possède un TIN mais ne suis plus résident fiscal des États-Unis d'Amérique. Je m'engage à informer 123Venture en cas de changement de situation pouvant avoir un impact sur les réponses communiquées ci-dessus.

Je suis conscient que les investissements dans des fonds et/ou sociétés présentent un niveau important de risque en capital, de risque de rendement et de risque de liquidité.
Je déclare sincères et exactes les informations communiquées par mes soins sur ce document. Je certifie avoir pris connaissance du DICI du fonds ou support d'investissement au(x)quel(s) j'ai souscrit, y compris des frais de fonctionnement, et des avertissements de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans ce DICI, du risque encouru sur le capital ainsi que de la durée de blocage de mes avoirs.
Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de FCPR, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Fait à : _____ **Signature du souscripteur**

Le : _____/_____/_____

Les informations communiquées dans ce questionnaire, qui sont destinées et à l'usage exclusif de 123Venture, sont couvertes par le secret professionnel. Afin d'assurer la conservation de ces informations, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à 123venture ou à votre conseiller.

Au regard des caractéristiques du produit auquel vous envisagez de souscrire, nous vous informons que nous vous classons dans la catégorie des clients non professionnels. Il vous est néanmoins possible de demander une reclassification qui pourra cependant vous être refusée. Vous êtes également tenu de nous faire part de tout changement de votre situation susceptible de modifier votre classification. Dans le cas où vous souhaiteriez faire une demande de changement de classification vous devez considérer qu'un client non professionnel bénéficie d'une plus grande protection qu'un client professionnel.
Référence : Article L533-13 du code monétaire et financière modifié par l'ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 - art. 4 JORF 13 avril 2007 en vigueur le 1er novembre 2007

I. - En vue de fournir le service de conseil en investissement ou celui de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, les prestataires de services d'investissement s'enquièrent auprès de leurs clients, notamment leurs clients potentiels, de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'investissement, ainsi que de leur situation financière et de leurs objectifs d'investissement, de manière à pouvoir leur recommander les instruments financiers adaptés ou gérer leur portefeuille de manière adaptée à leur situation.

Lorsque les clients, notamment les clients potentiels, ne communiquent pas les informations requises, les prestataires s'abstiennent de leur recommander des instruments financiers ou de leur fournir le service de gestion de portefeuille pour compte de tiers.

II. - En vue de fournir un service autre que le conseil en investissement ou la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, les prestataires de services d'investissement demandent à leurs clients, notamment leurs clients potentiels, des informations sur leurs connaissances et leur expérience en matière d'investissement, pour être en mesure de déterminer si le service ou le produit proposés aux clients ou demandés par ceux-ci leur conviennent.

Lorsque les clients, notamment les clients potentiels, ne communiquent pas les informations nécessaires ou lorsque les prestataires estiment, sur la base des informations fournies, que le service ou l'instrument ne sont pas adaptés, les prestataires mettent en garde ces clients, préalablement à la fourniture du service dont il s'agit.

FCPR MULTI-CORPORATE 2014

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Parts A
Fonds Commun de Placement à Risques - Article L.214-28 du Code Monétaire et Financier
Agrément AMF du 17/10/2014 - n°FCR20140012 - ISIN : FR0012101947

123VENTURE

1. Identification du Souscripteur

Déjà client 123Venture ? ☐ **Oui** ☐ **Non** >>>

☐ M.
☐ Mme
☐ M. & Mme

Joindre les pièces justificatives mentionnées dans le mode d'emploi

PERSONNE PHYSIQUE

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Né(e) le
A Dép
Nationalité
Tel
E-mail
Adresse Fiscale
Code Postal Ville

SI CO-SOUSCRIPTEUR

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Né(e) le
A Dép
Tel
E-mail

PERSONNE MORALE

Dénomination sociale
Forme sociale Capital Social
Numéro RCS / équivalent étranger
Adresse du Siège Social

Code Postal Ville
Pays
Représenté par
En qualité de
dûment habilité(s) aux fins des présentes *
Téléphone E-mail

*** Si vous représentez une personne morale, cochez l'une des deux cases ci-dessous**

☐ Ayant pouvoir de représenter le souscripteur en vertu d'un pouvoir (joindre le pouvoir)

☐ Ayant tous les pouvoirs à cet effet, conformément à l'extrait KBIS du signataire (joindre le KBIS)

(Ci-après le "**Souscripteur**")

2. Engagements et déclarations du souscripteur

>>>

Déclarations communes aux souscripteurs PERSONNES PHYSIQUES et PERSONNES MORALES

Je reconnais souscrire les parts du Fonds en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier.

Je déclare :

- avoir tous les pouvoirs et autorisations nécessaires pour conclure et exécuter valablement mon engagement de souscription (pour les personnes morales) ;
- comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts A du Fonds et notamment : que pendant toute la durée de vie du Fonds soit jusqu'au 30 juin 2022 maximum, je ne pourrais pas demander à la Société de gestion le rachat de mes parts ; que le Fonds a une durée de vie s'étalant jusqu'au 30 juin 2020 éventuellement prorogée de deux périodes successives de un an chacune soit jusqu'au 30 juin 2022 au plus tard ; que ma souscription dans le Fonds s'accompagne d'un risque de perte de tout ou partie du capital investi ;
- avoir pris pleinement connaissance du Règlement du Fonds, comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds, que la Société de Gestion s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation, que la Société de Gestion m'a communiqué toutes informations utiles me permettant de prendre la présente décision d'investissement en toute connaissance de cause, que la Société de Gestion m'a mis en garde contre les risques encourus par mon investissement dans le Fonds et que j'ai considéré en toute connaissance de cause lesdits risques ;
- avoir la capacité financière de supporter le risque économique de mon investissement, disposer de moyens suffisants pour subvenir à mes besoins actuels et à de possibles imprévus et ne pas avoir de besoin de liquidité eu égard à mon investissement dans le Fonds ;
- avoir été informé de ma catégorisation en tant que client non professionnel et que mon conseiller en investissement financier ou la société de gestion elle-même s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière ;
- que les fonds utilisés pour ma souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- avoir connaissance du fait qu'aucun porteur de parts personne physique du Fonds ne peut détenir directement, par personne interposée (notamment une personne morale soumise de plein droit ou sur option au régime des sociétés de personne) ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de 10% des parts émises par le Fonds ;
- avoir procédé à mes propres recherches en ce qui concerne les aspects fiscaux, juridiques, financiers et les autres aspects économiques de cet investissement et avoir consulté et m'être uniquement reposé sur l'avis de mes propres conseils juridiques, fiscaux et financiers, afin d'évaluer les avantages à investir dans le Fonds et les risques encourus.

Par ailleurs, je m'engage à fournir spontanément à la Société de gestion toutes informations ou attestations concernant ma situation fiscale, juridique ou ma situation financière qui seraient nécessaires à la Société de gestion.

Déclarations spécifiques aux souscripteurs PERSONNES PHYSIQUES

EXONERATION D'IMPOT SUR LE REVENU DES PRODUITS DISTRIBUES PAR LE FONDS ET DES PLUS-VALUES REALISEES LORS DE LA CESSION OU DU RACHAT DES PARTS DU FONDS

Je déclare vouloir bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu prévue aux articles 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts et, en conséquence :

- m'engager à conserver les parts souscrites pendant une durée minimum de 5 ans à compter de leur souscription ;
- opter pour le remploi des produits ou avoirs qui me seraient éventuellement distribués par le Fonds avant le 30 juin 2020 ;
- certifier être fiscalement domicilié(e) en France ;
- m'engager à ne pas détenir, directement, par personne interposée ou par l'intermédiaire d'une fiducie, plus de 10% des parts du Fonds ;
- m'engager à ne pas détenir avec mon conjoint et mes ascendants ou descendants ensemble, directement ou indirectement, plus de 25% des droits dans les bénéfices de sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et déclare ne pas avoir détenu ce pourcentage au cours des 5 années précédant la souscription de ses parts.

3.Souscription et livraison des parts >>>

Je m'engage irrévocablement à souscrire :

SOUSCRIPTION

Nombre de parts souscrites dans le fonds (NP)	,	(A)
Prix de la part (en euros)	1 , 0 0 €	
Montant de la souscription (MS) en euros = Nb de parts (A) x 1,00€	,	€ (B)

→ Nombre de parts effectivement souscrites par le souscripteur (min. 5 000 parts et uniquement un nombre de parts entières).

→ Montant de la soucription dans le fonds, hors droits d'entrée, exprimé en euros.

DROITS D'ENTREE (MDE)

Taux de droit d'entrée appliqué (TDE) en %	3 , 0 0 %	(C)
Le taux maximal de droits d'entrée (TMDE) est de ***3,00%****.*		
Montant des droits d'entrée prélevés (MDE) en euros = (B) x (C)	,	€ (D)

→ Pourcentage des droits d'entrée, effectivement prélevés lors de la souscription, et assis sur le montant de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur.

→ Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.

SOUSCRIPTION TOTALE (MT)

Montant total de la souscription (MT) en euros = (B) + (D)	,	€

→ Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris les droits d'entrée, exprimé en euros.

Le règlement du montant (« MT »), correspondant à l'intégralité de la souscription et aux droits d'entrée du Fonds, est effectué par chèque à l'ordre du FCPR MULTI-CORPORATE 2014 ou par virement (rayer la mention inutile, RIB communiqué sur demande) , pour un montant total de :

SOMME A ECRIRE EN TOUTES LETTRES_____€

Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :

❑ En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire CACEIS Bank France et cela sans frais ni droits de garde *(choix pris par défaut)*.

❑ Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur **le RIT ci-joint**.

4. Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion >>>

Je verse un montant total (MT) de ..... euros, qui comprend un montant de droits d'entrée (MDE) de .....euros. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 3% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 2,796 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,199 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de vie du Fonds, soit après le 30 juin 2020, prorogeable, sur décision de la Société de Gestion, jusqu'au 30 juin 2022.

5. Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried Interest ») >>>

Il n'y a pas de partage spécifique de la plus-value (carried interest) dans les Fonds.

6. Signature >>>

- Je reconnais avoir reçu la plaquette commerciale, le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et pris connaissance de ces documents ainsi que du Règlement relatif au FCPR Multi-Corporate 2014 auquel j'ai choisi de souscrire.
- Je déclare adhérer au Fonds et à son Règlement, et je m'engage irrévocablement à souscrire au FCPR Multi-Corporate 2014.
- Je reconnais avoir pris connaissance des avertissements et accepter les engagements spécifiques qui figurent en partie 2 de ce bulletin de souscription.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du souscripteur, précédée de la mention «lu et approuvé»	*Signature du co-souscripteur, précédée de la mention «lu et approuvé»*

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES : L'ORIGINAL EST CONSERVE PAR LA SOCIETE DE GESTION, LE 2EME EST A CONSERVER PAR LE CLIENT

AVERTISSEMENT AMF

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 30 juin 2020 et au plus tard jusqu'au 30 juin 2022, compte tenu de la possibilité pour la Société de Gestion de proroger la durée de vie du Fonds de deux (2) périodes successives d'un (1) an chacune. Le Fonds commun de placement à risques est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement à Risques décrits à la rubrique "profil de risque" du Règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.